

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 2 février 2018

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 février 2018 à 20h.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 15 décembre 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Procès-Verbal.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. *Stade : consultation des bureaux de contrôle et d'étude de sol*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que, par délibération n°17.11.17-1 en date du 17 novembre 2017, l'opération de construction d'un vestiaire de football et l'avant-projet ont été approuvés. Il est également rappelé qu'un phasage de l'opération a été établi :

- 1^{ère} phase : construction de nouveaux vestiaires
- 2^{ème} phase : reprise du stade et de son profil.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie CHAMPOUX. Cette dernière présente aux membres du Conseil les trois possibilités envisagées pour la restructuration des vestiaires et les coûts associés. Le Conseil Municipal retient le 3^{ème} scénario comprenant une rénovation de l'existant et une construction nouvelle des vestiaires. Enfin, MME Nathalie CHAMPOUX indique les estimatifs de prix pour la phase n°2 ; cette phase sera mise en œuvre ultérieurement (délai non déterminé).

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de consulter les bureaux de contrôle dans le cadre de cette opération de restructuration des vestiaires du stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des bureaux de contrôle pour les missions de contrôle technique, coordination Sécurité et Protection de la Santé, diagnostics amiante et plomb.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation pour une étude de sol.

2. *Stade : demandes de subventions (Réserve ministérielle et Centre National pour le Développement du Sport)*

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les divers financements envisagés dans le cadre de la restructuration du stade municipal. Il rappelle qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposée en décembre 2017 pour la phase n°1 du projet.

Une demande d'aide financière peut être déposée auprès du ministère des Sports (Réserve ministérielle). Par ailleurs, le Centre National pour le Développement du Sport peut financer des projets d'équipements structurants au niveau local. Toutefois, cette subvention ne peut être attribuée que sur le stade lui-même, et non sur les vestiaires. Par conséquent, Monsieur le Maire informe les conseillers que la demande d'aide envisagée auprès du CNDS ne peut intervenir pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du ministère des Sports (Réserve ministérielle), et à constituer le dossier correspondant.

3. Rénovation du Monument aux morts : demande de subvention (ONACVG)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de rénovation du Monument aux morts. Plusieurs devis ont été sollicités et sont en attente de réception. Michaël BARÉ rappelle également le contexte du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

Madame Delphine LEHOREAU s'interroge sur le type de travaux envisagés sur le Monument. Monsieur le Maire précise qu'il est prévu, notamment, un nettoyage/sablage des grilles, la reprise des bronzes et des dorures, la reprise des noms des disparus (etc...). Monsieur Jacques-Bernard MAGNER rappelle les échéances des commémorations à venir, les travaux devront être réalisés d'ici là.

Michaël BARÉ indique les divers financements envisagés. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (20% du montant HT de la dépense subventionnable, avec un plafond de 1600 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Défense (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)

4. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un compte-rendu sur la question de l'organisation des temps d'activités périscolaires, sujet à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 29 janvier 2018 (divers scénarii, et leurs coûts associés, ont été envisagés par la Communauté de Communes).

Michaël BARÉ rappelle que la règle commune sur l'organisation du temps scolaire est celle de 4,5 jours. L'Inspecteur d'académie a fait part à Monsieur le Maire, par courrier en date du 20 novembre 2017, de l'opportunité (à titre dérogatoire) de réorganiser le temps scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas solliciter de dérogation et de maintenir la semaine de 4,5 jours.

5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agent d'entretien polyvalent, notamment pour la restauration scolaire).

Un point est fait sur les prochains contrats aidés dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. Il est prématuré d'envisager le recrutement d'un agent dans ce cadre. La question devra être réétudiée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet (17/35^{ème}),
- Précise que le contrat sera établi pour une 1^{ère} période du 1^{er} mars 2018 au 30 juin 2018,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

6. Ouverture de crédits d'investissement pour 2018 avant le vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire précise que des crédits peuvent être ouverts sur 2018 afin de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'inscrire aux comptes 20, 21, et 23 des crédits nouveaux, dans la limite de 40 800 €.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire ces crédits au BP 2018.

7. Curage de la mare des Falvards.

Par délibération n° 17.05.19-1 en date du 19 mai 2017, un devis de l'entreprise Eric BARD avait été accepté pour des travaux de curage de la mare des Falvards. Pour réaliser ces travaux de curage, le défrichage a dû être fait par l'entreprise en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'opération de défrichage réalisée par l'entreprise Eric BARD, d'un montant de 1150 € HT, en complément du curage de la mare,
- Précise que cette dépense sera inscrite en section d'investissement.

8. Remplacement de poteaux d'incendie

Monsieur le Maire présente deux devis transmis par la SEMERAP pour le remplacement de poteaux d'incendie :

- Route du Gour, pour un montant de 2387,50 € HT soit 2865 € TTC,
- La Brousse, pour un montant de 2069,76 € HT soit 2483,71 € TTC.

Monsieur Jacques-Bernard MAGNER s'interroge sur la durée de vie de ces poteaux. Messieurs Claude ESPAGNOL et Sébastien PORTIER informent que ces poteaux ont été installés il y a une trentaine d'années.

Les conseillers s'accordent à dire que compte-tenu des travaux à venir au Gour de Tazenat, le remplacement du poteau au Gour peut faire l'objet d'un report.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remplacement d'un poteau d'incendie à La Brousse.

9. Aménagement foncier de Montcel

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Montcel a engagé une démarche d'aménagement foncier agricole et forestier sur son territoire. La Commission Communale d'Aménagement Foncier a validé la réalisation de cet aménagement sur un périmètre comprenant une extension sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles. Les dispositions de l'article R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime prévoient que les conseils municipaux des communes, dont tout ou partie du territoire se trouve incorporé dans le périmètre d'aménagement foncier, soient consultés pour avis sur ce projet.

Michaël BARÉ précise que la commune n'a pas été associée à la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) car le périmètre d'extension sur Charbonnières-les-Vieilles est inférieur à 5 % de la superficie totale du territoire communal. Ainsi, un représentant de la commune à la CCAF n'est pas requis, selon la réglementation.

Monsieur Sébastien PORTIER explique aux membres du Conseil que Charbonnières-les-Vieilles est concernée par ce projet d'aménagement foncier car des échanges fonciers sont envisagés avec certains propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du périmètre établi pour cet aménagement foncier,
- Demande que la commune de Charbonnières-les-Vieilles soit représentée au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Montcel, à titre dérogatoire, pour la suite de la procédure,
- Souligne que le dossier transmis ne permet d'apprécier ni l'impact ni la finalité du projet,
- Précise la nécessité d'établir un volet spécifique au périmètre d'extension sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

10. Projet de mise en place de la procédure de participation citoyenne

Monsieur le Maire indique aux conseillers que de nombreux cambriolages ont eu lieu sur la commune, créant un réel traumatisme pour les victimes. Il présente alors la démarche de participation citoyenne. Ce dispositif, encadré par la Gendarmerie Nationale, permet de sensibiliser les administrés en les associant à la protection de leur lieu de vie. Il encourage les citoyens à être vigilants et solidaires, et informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le rôle du Maire est de mettre en œuvre, animer et assurer le suivi du dispositif. Pour cela, un protocole peut être signé entre le Maire, le Préfet et le commandant de groupement de Gendarmerie. Ce protocole définit les modalités pratiques de mise en œuvre de la démarche.

Une réunion publique sera organisée courant mars pour informer la population sur ce dispositif. La réunion sera animée par un agent de l'Etat, responsable du Pôle « Sécurité Publique » au cabinet du Préfet. Monsieur Jacques-Bernard MAGNER tient à souligner l'importance de prendre en compte tous les habitants des villages de la commune et de les informer de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au dispositif de participation citoyenne,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole.

Questions communautaires

a) Charges de fonctionnement voirie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil le nouveau fonctionnement à mettre en place pour la compétence voirie transférée à la Communauté de Communes. Ce nouveau fonctionnement découle de l'harmonisation des divers exercices de la compétence avant la fusion des intercommunalités. Monsieur Dominique GIRARD s'interroge sur le coût éventuel d'une prestation externe pour le fauchage/broyage.

b) Conseil communautaire du 25 janvier 2018

Michaël BARÉ informe les conseillers que la taxe Gemapi sera mise en place par l'EPCI.

c) Conférence des Maires du 29 janvier 2018.

Questions diverses

- d) **Demandes de locations de la salle polyvalente** : présentation des demandes de locations de la salle polyvalente.
- e) **Demande de location de la salle du préau** : une demande de location de la salle du préau a été formulée par une administrée. Des tarifs de location seront déterminés lors du prochain Conseil Municipal.
- f) **Accueil d'un stagiaire aux services techniques** : un stagiaire sera accueilli au sein des services techniques du 26 février 2018 au 09 mars 2018.
- g) **Demande de construction d'un abri bus** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une jeune administrée demandant la construction d'un abri bus. Avis favorable du Conseil Municipal.
- h) **Demande de subvention d'étudiants en BTS** : Monsieur le Maire présente la demande d'étudiants pour l'obtention d'une subvention communale dans le cadre d'une visite de patrimoine organisée sur la commune. Le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner une suite favorable.
- i) **Demande d'une subvention de l'Association Les Ans Foirés** : Avis favorable à l'unanimité.
- j) **Demande d'une subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques** : Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande.
- k) **Devis SEMERAP (déplacement d'un regard de branchement)** : Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'un regard de branchement a été posé sur des limites séparatives d'un terrain privé, par conséquent il est nécessaire de déplacer le tabouret. Dans le cadre du contrat d'affermage assainissement, la SEMERAP prendra une partie du coût à sa charge. Devis accepté.
- l) **SATESE : rapport de visite de la station d'épuration du Bourg**. Présentation du rapport de visite d'autosurveillance réglementaire. Les résultats sont satisfaisants.
- m) **SIEG : travaux d'enfouissement des réseaux télécoms sur RD 19 Gour de Tazenat**. Présentation du devis transmis par le SIEG, le dossier n'est pas assez avancé pour préciser les travaux à envisager. Dominique GIRARD fait un point sur les projets de travaux de mise en sécurité au Gour.
- n) **Travaux d'élagage et de mise en sécurité de la RD 16** par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme : travaux réalisés.
- o) **INSEE : populations légales au 1^{er} janvier 2018** : au 1^{er} janvier 2018, la commune compte 1094 habitants (population totale).
- p) **Information sur la révision du PLU de Manzat** : la commune de Manzat a engagé une révision allégée de son PLU, le dossier est consultable en mairie de Manzat.
- q) **Nouvelles adhésions à l'EPF-SMAF** : présentation des nouvelles adhésions en date du 19/09/2017 et 18/12/2017.
- r) **EPF-SMAF : information sur la TVA**. L'application de la TVA n'aura pas d'impact sur les taux en vigueur. De plus, les taux de portage ont été diminués.
- s) **Présentation du rapport moral et d'activité 2016 des PEP 63**.
- t) **Les marchés de terroir des Combrailles** : lecture du courrier pour la mise en place du marché de terroir des Combrailles.
- u) **Festival Les Automnales 2018** : appel à candidature. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a transmis à la commune l'appel à candidature pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival « Les Automnales ». Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cet appel à candidature qui peut être suivi au niveau communautaire.
- v) **Festival Ernest Day** : journée de soutien le 24 février 2018 à Beauregard-Vendon.
- w) **Création d'un réseau de communes concernées par des problèmes de cyanobactéries (réseau porté par la Ville de Cournon d'Auvergne)** : considérant la configuration naturelle du Gour de Tazenat, le Conseil Municipal ne juge pas pertinent d'intégrer ce réseau.
- x) **Assemblée générale du Comité d'Œuvres Sociales** : Marie-Pierre CHATARD sera présente à la réunion.
- y) **Remerciements (Natura Tazenat)** : la commune a reçu des remerciements pour l'efficacité du service « voirie » communal.
- z) **Date des prochains Conseils Municipaux** : le 16 mars 2018 et 13 avril 2018.